

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2012/12/07/2012021148/justel>

Dossier numéro : 2012-12-07/04

Titre

7 DECEMBRE 2012. - Arrêté ministériel fixant les droits d'entrée aux collections permanentes et les tarifs des visites guidées et des autres activités des Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique

Situation : Intégration des modifications en vigueur publiées jusqu'au 31-03-2021 inclus.

Source : POLITIQUE SCIENTIFIQUE

Publication : Moniteur belge du 21-12-2012 page : 87099

Entrée en vigueur : 01-01-2013

Table des matières

Art. 1-4

[ANNEXE.](#)

Art. N

Texte

Article [1er](#). Les droits d'entrée des collections permanentes des Musées royaux des Beaux-Arts ainsi que les tarifs des visites guidées et autres activités sont fixés conformément aux tableaux repris en annexe A.

[Art. 2](#). L'arrêté ministériel du 22 novembre 2000 fixant les droits d'entrée aux collections permanentes et les tarifs des visites guidées et des autres activités des Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique, modifié par l'arrêté ministériel du 14 juillet 2008, est abrogé.

[Art. 3](#). Le présent arrêté entre en vigueur le 1er janvier 2013.

[Art. 4](#). Le Président du Service public fédéral de Programmation Politique scientifique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

[ANNEXE.](#)

[Art. N](#). Annexe A.

Rubrique 1 - Droits d'entrée aux collections permanentes du Musée d'art ancien, du "Musée Magritte", du "Musée Fin de Siècle", du Musée d'art moderne, du Musée Antoine Wiertz ou du Musée Constantin Meunier des Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique

[⁴

Tarif d'entrée	Groupe visé	EUR
Prix plein	Adultes de 19 à 64 ans inclus	10
Prix réduit	- Adultes à partir de 65 ans	8

	- Adultes en groupe (minimum de 15 personnes)	
	- Voyageur Thalys	
Prix fortement réduit	- Jeunes de 6 à 25 ans inclus, individuellement ou en groupe	3
	- groupe scolaire de jeunes jusqu'à 26 ans (non annoncé)	
	- Personnes handicapées et leur accompagnateur	
	- Demandeurs d'emploi et bénéficiaires d'un revenu d'intégration	
	Sur présentation d'une carte valable :	
	- Etudiants à temps plein dans l'enseignement jusqu'à 26 ans	
	- Presse	
Gratuit	- Enfants jusqu'à 18 ans, accompagnés par un adulte (lien familial)	0
	Sur présentation d'une carte valable :	
	- Presse sur rendez-vous ou dans le cadre de leur travail moyennant accord du service communication	
	- Membres des amis des Musées des MRBAB asbl	
	- Personnel enseignant	
	- Un accompagnateur par groupe scolaire, de jeunes ou défavorisés	
	- Etudiants en histoire de l'Art, étudiants suivant une formation artistique	
	- Eurostar	
	- "Riebedebie", Passeport Attractions et Tourisme	
	- Brussels Card	
	- Membres de l'ICOM, "Sotheby's Preferred"	
	- Membres de l'association francophone des Musées de Belgique (AFMB), de la Vlaamse Museumvereniging (VMV)	
	- Guides de la Ville de Bruxelles	
	- Membres du personnel du SPP Politique scientifique	
	- Tous les visiteurs le premier mercredi du mois à partir de 13 heures	
Toutes catégories	- Audio-guide	4

4

Rubrique 2 - 4 Tarif combiné pour le Musée d'Art. ancien, le "Musée Fin de siècle", le "Musée Magritte", le Musée Antoine Wiertz et le Musée Constantin Meunier

Tarif d'entrée	Groupe visé	EUR
Prix plein	Adultes de 19 à 64 ans inclus	15
Prix réduit	- Adultes à partir de 65 ans	10
	- Adultes en groupe (minimum de 15 personnes)	
	- Voyageur Thalys	
Prix fortement réduit	- Jeunes de 6 à 25 ans inclus, individuellement ou en groupe	5
	- groupe scolaire de jeunes jusqu'à 26 ans (non annoncé)	
	- Personnes handicapées et leur accompagnateur	
	- Demandeurs d'emploi et bénéficiaires d'un revenu d'intégration	
	Sur présentation d'une carte valable :	
	- Etudiants à temps plein dans l'enseignement jusqu'à 26 ans	
	- Presse	
Gratuit	- Enfants jusqu'à 18 ans, accompagnés par un adulte (lien familial)	0
	Sur présentation d'une carte valable :	
	- Presse sur rendez-vous ou dans le cadre de leur travail moyennant accord du service communication	
	- Membres des amis des Musées des MRBAB asbl	